

## **COMMUNE DE PORT-VENDRES**

### **Révisions « Allégées » n°1 et n° 2 du PLU Avis d'ouverture de la phase de concertation**

Par délibération n°s 89 et 90 du 15 décembre 2015 le Conseil Municipal a prescrit les procédures de révisions allégées n°s 1 et 2 du PLU dont les objectifs sont les suivants :

Création d'un hameau nouveau intégré à l'environnement sur le secteur des Tamarins (révision allégée n° 1) et sur le secteur du Pont de l'Amour (Révision allégée n° 2).

Le Conseil Municipal a également décidé des modalités de concertation suivantes :

- Publication d'un avis d'ouverture de la phase de concertation dans la rubrique annonces légales des journaux du « Midi Libre » et du « Petit Journal »,
- Il sera mis à la disposition du public, en Mairie, au fur et à mesure de leur réalisation, les études en cours accompagnées d'un registre destiné à recevoir les observations du public et ce, pendant toute la durée de la phase de concertation,
- Rappel de cette mise à disposition dans la rubrique locale du Journal de « l'Indépendant »,
- Organisation d'une réunion publique,
- Mise en ligne d'éléments du dossier sur le site Internet de la Commune.

La phase de concertation est ouverte et le service Urbanisme est à la disposition du public pour tous compléments d'information.

Le Maire,  
Jean-Pierre ROMERO.